Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE ANTICYCLIQUE : « JE FORME UN APPRENTI.CH »

Le canton compte 324 nouvelles entreprises formatrices en 2010

Pour encourager les entreprises à créer de nouvelles places d'apprentissage et favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active, le Conseil d'Etat a reconduit en 2010 les deux actions introduites en 2009 : une contribution de 5000 francs pour la création de toute nouvelle place d'apprentissage et de 500 francs pour les places d'apprentissage renouvelées. L'action 2010, pour laquelle le délai d'annonce était au 15 octobre dernier, a incité 324 nouvelles entreprises à devenir formatrices.

Pour permettre aux jeunes d'entrer dans des formations certifiantes, en dépit d'une conjoncture économique encore incertaine, le Conseil d'Etat avait annoncé en mai dernier la reconduction, pour la seconde fois, de l'action « je forme un apprenti.ch ».

En 2009, la mesure avait encouragé 314 entreprises à ouvrir leurs portes à la formation professionnelle. En 2010, 369 places d'apprentissage ont été créées dans 324 nouvelles entreprises formatrices, concrétisant l'aspect incitatif de la mesure reconduite par le Conseil d'Etat. Sur deux ans, ce sont ainsi 638 entreprises qui sont entrées dans la dynamique de la formation professionnelle.

780 nouvelles places d'apprentissage ont été créées dans des entreprises déjà formatrices et 1307 ont été repourvues par un nouvel apprenti lorsque le précédent avait terminé sa formation. A ce jour, le montant des primes dépasse les 6 millions de francs.

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat a annoncé pour 2011 le lancement d'une autre action en faveur de la promotion de l'apprentissage. Soutenue par l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) et en partenariat avec trois associations patronales, cette action vise à augmenter le nombre de places d'apprentissage par une approche ciblée des entreprises qui ne forment pas ou plus afin de les inciter, puis de les accompagner dans tout le processus de l'apprentissage. Une communication relative à cette action aura lieu en 2011.

Poursuivant sa volonté de permettre à un maximum de jeunes de suivre une formation professionnelle certifiante, le Conseil d'Etat remercie toutes celles et ceux qui s'engagent dans cette voie, en particulier les entreprises qui pérennisent ainsi un savoir-faire de qualité, indispensable au développement économique du canton.

Un rapport évaluant l'édition 2009 de la mesure « je forme un apprenti.ch », établi par la heig-vd, peut être demandé à l'adresse : info.dgep@vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2010

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 - DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 - Séverin Bez, directeur général de la formation postobligatoire, 021 316 63 06 - Roger Piccand, chef Sce de l'emploi, 021 316 61 04